

DU KARATE AU KARATE DEFENSE, UNE EVOLUTION CONCEPTUELLE



On oppose souvent les différentes adaptations de la pratique du karaté. Depuis quelques années, de nombreuses variations sont apportées nécessitant, à tort ou à raison une catégorisation et une dénomination permettant d'identifier leur objet.

Lors de mes débuts dans le karaté, nous nous contentions de cette dénomination. Pas de suffixe ou préfixe supplémentaire. Le karaté englobait à la fois et dans un même ensemble plus ou moins éclectique et assimilé les aspects traditionnels, sportifs et la self défense.

C'était ainsi. C'est ce qu'on nous transmettait. Kihon kata, kumité étaient les outils permettant de forger l'esprit et le corps par la technique. Le reste était question d'angle d'approche, d'objectif, de nécessité. On ne se posait pas la question de savoir ce qui l'emportait. C'était un tout indivisible.

Le temps a passé. Les études, les recherches, les attentes, les besoins ont conduit à essayer de déterminer les spécificités de chacune de ces formes d'expression du karaté.

Le karaté do, s'enrichit des propositions du Jutsu des écoles traditionnelles d'Okinawa, longtemps occultées par la grande majorité des écoles modernes de grande diffusion. Le budo est redevenu un sujet de recherche ouvrant de nouvelles perspectives. Le Jutsu a permis d'avancer dans la compréhension des katas, notamment par le développement des bunkai. Les techniques de luxation, les projections, le combat au sol, ont progressivement investi le champ des applications et favorisé l'expression d'une palette technique bien plus vaste que celle que nous connaissions alors.

Le karaté défense et ses différentes interprétations répondait quant à lui au besoin d'adapter les techniques, mais aussi la finalité des situations de confrontation aux exigences de la self défense. Si combattre dans l'esprit des budo, à la vie à la mort (virtuelle), pour l'obtention de la victoire dans un tournoi sportif sont des objectifs qui conservent toute leur valeur, la nécessité de répondre à l'attente du public en termes de défense personnelle par le karaté méritait une réflexion approfondie pour en dégager les contenus.

Pour ma part, j'ai fait le choix d'orienter ma conception du karaté défense, dénommé Karaté défense Système aux fins d'identification personnelle, en m'appuyant sur :

- Mon expérience de plus de quarante années de pratique assidue et régulière du karaté. De 10 années consacrées à l'enseignement des sports de combats, des pratiques militaires du corps à corps et techniques d'intervention en centre national de formation et de 12 années au sein d'unités d'intervention de la gendarmerie nationale.

- Le cadre légal en vigueur en France concernant la notion de Légitime défense et ses limites d'application au regard de la législation, des limites pénales mais aussi sociétales, morales et psychologiques afin de ne pas réduire le concept à une seule pratique de « combat ».

- En dégagant les composantes techniques, notamment celles qu'on retrouve dans les kata, les plus adaptées aux différents types de confrontation à courte, moyenne ou longue distance. Debout ou au sol.

- En adaptant ces formes pour les rendre plus accessibles et adaptables en fonction des degrés d'intensité de la menace ou d'un acte d'agression, à mains nues ou avec armes de circonstance ou réelles selon le public concerné.

- En proposant l'emploi de moyens et schémas d'action spécifiques pour les forces de sécurité selon leur niveau de dotation et de capacité d'action.

- En incluant systématiquement des mises en situation sous formes de petit scénarios interactifs afin de mettre les pratiquants au plus près de la « réalité » et vérifier la pertinence des réponses engagées pour chaque type de situation proposée.

- En proposant un fond documentaire important sous forme de fiches et dossiers délivrés aux cadres qui rejoignent le KD :

Aujourd'hui le karaté défense est morcelé en différents concepts et méthodes :

- La FFKDA propose une approche limitative, le Karaté défense training. Cette méthode, qui se veut avant tout dérivative et s'inscrit dans un cadre de progression validé par des grades, ne propose pas de travail au sol, d'armes, de graduation en fonction des publics et des seuils d'intensité, d'approche légale, sociétale, psychologique ou tactique.

- Divers enseignants proposent des méthodes d'approche conçues à partir d'expériences personnelles, issues du karaté ou d'autres pratiques martiales et de combat. Ce sont souvent des méthodes hybrides qui puisent dans différents registres de référence au regard du parcours personnel de ceux les proposent.

Alors, le karaté défense peut-il se contenter de s'exprimer sur les seules compétences acquises que proposent ses différentes formes et écoles ?

Tentons de répondre à cette question complexe et aux multiples implications :

- Au plan légal : Non, car il est indispensable de situer le cadre d'action par rapport à la réalité pénale, notamment les notions de proportionnalité, de nécessité et de simultanéité entre l'acte d'agression et la réponse apportée

- Au plan mental : Oui, à condition que cette dimension soit effectivement mise en œuvre lors dans l'entraînement du karaté. Sans mentale fort, pas de capacité à répondre en situation de stress ni capacité à évaluer la nécessité d'engagement ou de désengagement, de désamorçage ou de négociation « de crise ».

- Au plan technique : Oui, notamment pour les techniques de percussive, pressions, torsion et certaines techniques de luxation, projections à condition de dépasser les apparences d'une forme éducative et ses contraintes « scolaires ». Non, pour le travail de défense au sol et celui des armes, notamment les armes de circonstances.
- Au plan tactique : Oui, si l'on est exercé au travail non conventionnel et aux confrontations multiples. Non, en ce qui concerne l'adaptation aux différents scénarios possibles en milieu ouvert et non codifié. De même pour les applications spécifiques des professionnels de sécurité dont le cadre d'action et les moyens utilisés dépassent celui proposé par le karaté.

Je conclurai en précisant qu'il n'y a pas d'approche, de méthode, de concept « idéal ». L'efficacité de la réponse comportementale, psychologique, physique, technique, tactique dépend de nombreux paramètres individuels et situationnels qui ne peuvent être éprouvés que par l'expérience de la réalité.

En conséquence, la pratique doit être envisagée dans toutes les dimensions évoquées plus haut. Elle ne peut reposer sur une modélisation d'école ou un programme par niveaux d'acquisition. Elle doit s'exprimer au plus proche du réalisme nécessaire à une assimilation des comportements à adopter et des réponses à apporter au gré des capacités de chacun et des compétences acquises.

Christian PANATTONI